



CODE DE VIE – CAMP DE JOUR SPORTIF

PRÉAMBULE	2
LE CODE DE VIE	2
LE RESPECT DE SOI	2
LE RESPECT DES AUTRES	2
LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	3
COMPORTEMENT INADÉQUAT	3
INTERVENTIONS ET MESURES DISCIPLINAIRES	3
BRIS, VANDALISME ET DOMMAGES MATÉRIELS	4
COLLABORATION DES PARENTS	4

PRÉAMBULE

Le Club de soccer Ambassadeurs met en place un code de vie afin d'assurer un environnement sécuritaire, respectueux et agréable pour tous les enfants participant au camp de jour sportif. Ce code de vie s'inspire des bonnes pratiques reconnues dans le domaine des camps de jour. Le respect mutuel est à la base du code de vie et nous pouvons affirmer que les comportements irrespectueux ne seront pas tolérés.

LE CODE DE VIE

Le code de vie vise entre autres à prévenir la violence, l'impolitesse, les excès d'interventions disciplinaires, l'impolitesse, les excès de langage, le langage inacceptable, le refus ou le manque de participation, etc. Tout manquement au code de vie entraîne des conséquences qui peuvent inclure l'une ou l'autre ou encore une combinaison des mesures suivantes :

- Avertissement verbal de la part des animateurs et des responsables du camp de jour ;
- Avis formel aux parents et retrait d'activité ;
- Suspension définitive du camp de jour ;
- Dédommagement facturé au parent ou au tuteur de l'enfant dans le cas de vandalisme des installations incluant les installations du parc ou du centre et / ou le matériel d'animation, l'activation des déclencheurs d'alarme de feu sans motif valable, pour n'en nommer que quelques-uns.

Le respect de soi, des autres et de l'environnement est au cœur de la vie au camp de jour sportif.

LE RESPECT DE SOI

- Porter des vêtements appropriés et adaptés aux activités du camp de jour ;
- Porter l'équipement de sécurité et de protection lorsque nécessaire ou demander par les responsables du camp de jour ;
- Apporter son lunch, ses collations et une bouteille d'eau ;
- Adopter des comportements sécuritaires pour lui-même et pour les autres.

LE RESPECT DES AUTRES

- Faire preuve de respect envers les autres enfants, les animateurs, les responsables, les parents et tous les membres du personnel ;
- Ne pas détruire, endommager ou briser l'équipement ou les biens d'autrui ;
- Établir des communications honnêtes et respectueuses avec les amis et les gens rencontrés au camp de jour ;
- Faire usage d'un langage poli et respectueux ;
- Respecter les consignes données par les animateurs et les responsables ;
- Favoriser l'entraide, la collaboration et l'esprit d'équipe ;
- Respecter les biens et le matériel appartenant au camp ou aux autres participants ;
- Éviter tout geste de violence physique ou verbale, incluant les menaces, l'intimidation, les coups, les morsures ou tout comportement agressif.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Garder les lieux propres ;
- Respecter les installations, les équipements et les espaces utilisés ;
- Éviter de laisser traîner ses effets personnels.

COMPORTEMENT INADÉQUAT

- Violence physique ou verbale ;
- Intimidations ;
- Refus répétés de respecter les consignes ;
- Langage inapproprié ;
- Bris intentionnel de matériel ;
- Lancement d'objets ;
- Sortie du site sans autorisation ;
- Possession d'objets dangereux ou interdits ;
- Manque important de collaboration ou perturbation constante des activités.

INTERVENTIONS ET MESURES DISCIPLINAIRES

Afin d'assurer le bien-être et la sécurité de tous, différentes mesures disciplinaires peuvent être appliquées selon la nature, la fréquence ou la gravité des comportements observés.

1er avertissement :

L'enfant est avisé verbalement par l'éducateur. Le parent ou la personne responsable sera informé verbalement de la situation, lors du départ.

2^e avertissement :

L'enfant rencontre le responsable du camp afin de discuter du comportement à corriger et de convenir d'une entente. Le parent ou la personne responsable sera verbalement avisé de la situation et de ce 2^e avertissement.

3^e avertissement :

Une rencontre avec les parents, le responsable du camp et le coordonnateur sera organisée afin d'informer des problèmes de comportement de l'enfant et ainsi établir un plan afin de soutenir l'enfant pour corriger promptement la situation.

4^e avertissement :

Selon la gravité ou la répétition des gestes posés, des mesures disciplinaires plus importantes pourront être appliquées, pouvant aller jusqu'à une suspension temporaire ou une expulsion du camp de jour.

Le Club se réserve le droit de suspendre immédiatement un enfant dans le cas d'un comportement jugé grave mettant en danger sa sécurité ou celle des autres.

BRIS, VANDALISME ET DOMMAGES MATÉRIELS

Tout bris ou dommage causé volontairement aux installations, aux équipements, au matériel d'animation ou aux biens d'autrui pourrait entraîner une facturation aux parents ou aux tuteurs afin de couvrir les frais de réparation ou de remplacement.

COLLABORATION DES PARENTS

La collaboration des parents est essentielle au bon déroulement du camp de jour. Le club de soccer les Ambassadeurs souhaite travailler en partenariat avec les familles afin d'offrir une expérience positive, sécuritaire et enrichissante à tous les enfants.